

Envoi : 23/04/2018  
Réception par le Préfet : 23/04/2018  
Publication : 27/04/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

**MISE EN OEUVRE D'ACTIONS 2018  
DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE GERPLAN**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSEE :**

Mme GROFF.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.  
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. DELMOND.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-6-1 du 21 décembre 2017 relative à la Politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU le règlement financier départemental,
- VU les avis favorables de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 16 mars 2018 relatifs à la programmation GERPLAN 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde, dans le cadre de la démarche GERPLAN, une subvention aux porteurs des 3 opérations présentées, dans le tableau joint à la présente délibération, pour un montant total de 10 584 €, prélevé sur les Programmes C251 et C751 et dans lequel sont précisées, opération par opération, les imputations budgétaires. Ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération,
- approuve la convention de partenariat avec la Fédération départementale des apiculteurs du Haut-Rhin pour la gestion des ruches situées sur le toit de l'Hôtel du Département, jointe en annexe à la présente délibération,
- autorise la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité